

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à 9h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans la salle Jean Guérard, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à Parçay-Meslay,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 30 janvier 2024

### **Présents : (25)**

Collège Région Centre-Val de Loire : Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Patrice TARBÉ DE SAINT HARDOUIN.

### **Absents : (30)**

Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, , Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Gerard SERER, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Isabelle GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (11)**

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Bernard PILLEFER à Philippe GOUET

Jacques PAOLETTI à Catherine LHÉRITIER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Nicolas HASLÉ à Régis SOYER

Joël NAUDIN à Hubert AZEMARD

Sylvia GAURIER à Patrick MICHAUD

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Bernard ESPUGNA à Pierre SOLON

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

**Sylvie GINER** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (36 votants dont 11 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Pierre SOLON** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 5 projets de délibérations sont proposés.

## FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### Approbation du procès-verbal et bilan des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de compétence

#### *1/ Bilan sur les décisions du Président dans le cadre de sa délégation de compétence*

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de rendre compte des décisions prises dans ces domaines.

Depuis le 28 novembre 2023, une décision a été prise dans le cadre de l'alinéa 5 :

- Signature du marché dont l'objet est la conception, déploiement, maintenance et exploitation d'une solution globale de collecte, de diffusion, d'hébergement et de visualisation de données relatives à des projets de territoires durables et connectés, le 10 janvier 2024.

#### *2/ Approbation des procès-verbaux des Conseils syndicaux du 28 novembre et du 11 décembre 2023*

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des séances des Conseils syndicaux du 28 novembre 2023 et du 11 décembre 2023.

La Présidente soumet au vote. Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

### Présentation par le cabinet Ressources Consultant Finances d'une analyse rétrospective et prospective

**Sylvie GINER** indique que le Syndicat a souhaité faire une prospective financière. Elle explique que Maud LAGNEAU a œuvré énormément sur ce dossier et la remercie pour le travail réalisé en partenariat avec Monsieur Yvan Pellé, du cabinet Ressources Consultant Finances. Elle précise que cette prospective a déjà été vue en Bureau. Elle donne la parole à Monsieur Pellé.

**Yvan PELLÉ** salue l'ensemble des participants et indique que c'est un exercice qu'il fait pour la 3ème fois pour le Syndicat. Il s'agit de vérifier que ce qui a été dit il y a 2 ans est toujours valable. Ce travail a commencé en 2019. La présentation est constituée de deux parties : une analyse rétrospective pour regarder où en est le Syndicat concernant les équilibres budgétaires sur la base d'un pré CA 2023 et une analyse prospective financière pour vérifier que la trajectoire est toujours la bonne pour les 10 prochaines années.

Trois budgets au Syndicat : un budget principal, un budget annexe THD et un budget wifi avec des principes d'équilibre qui seront rappelés par la suite.

Les ressources du budget principal sont : la participation des membres et la redevance d'affermage qui sont des ressources propres, permanentes et récurrentes. Elles permettent de financer les charges générales d'administration de pilotage du Syndicat. Il y a également 2 budgets très opérationnels : THD et Wifi qui ont aussi leur logique propre d'équilibre notamment le THD avec une redevance du délégataire, frais de contrôle. Si une insuffisance de ressources est constatée, il faudra utiliser les financements dégagés sur le budget principal pour équilibrer le budget THD qui normalement est autonome. Le budget wifi, quant à lui, a besoin, annuellement, d'une subvention d'équilibre parce que la tarification propre à ce budget ne couvre pas l'intégralité des charges. Ce budget a été construit ainsi.

**Yvan PELLÉ** rappelle quelques définitions. En tant qu'élu d'un Département, d'une Communauté de communes ou d'une Commune, ces notions sont connues : excédent brut, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette. Concernant le Syndicat, elles ne font qu'une parce qu'il n'y a pas de dette. L'épargne de gestion est donc l'épargne nette et l'épargne brute. Le Syndicat a des produits courants, des charges courantes, il faut dégager une épargne nette pour financer les dépenses d'investissement permanentes. Il s'agit de l'autofinancement d'investissement. C'est une situation un peu plus simple mais si éventuellement il apparaissait un besoin de financement, il n'y a pas d'interdiction formelle à utiliser l'emprunt mais ce n'est pas le principe adopté depuis la création du Syndicat.

**Yvan PELLÉ** présente les logiques d'équilibre. Sur le budget Wifi, la tarification couvre la maintenance des sites et l'amortissement des installations mais il y a des charges pour optimiser ou minimiser la tarification, il s'agit de l'utilisation du principe de subvention d'équilibre pour couvrir d'autres charges, le personnel notamment. Il convient de vérifier chaque année les conditions d'équilibre.

**Yvan PELLÉ** explique que pour le budget THD, il y a une redevance pour frais de contrôle qui couvre les charges de fonctionnement. Le budget est autonome. L'investissement est financé par les membres et par l'État. La participation de l'Etat reste à venir pour l'essentiel même s'il y a eu déjà des premiers versements.

Le tableau présenté dresse un bilan actualisé jusqu'àupré CA-2023. L'épargne de gestion qui est aussi l'épargne brute et l'épargne nette est autour de 600 000 €. Cela correspond à l'autofinancement. Le budget principal à la puissance d'intervention, ce budget a quasiment 650 000€ d'autofinancement au départ. Le budget wifi étant négatif, c'est le budget principal qui va combler ce besoin de financement. Concernant le budget THD, la redevance pour frais de contrôle couvre les charges et il y a même un peu d'autofinancement

Depuis quelques années, l'épargne est stabilisée autour de 600K€ /700K€.

**Yvan PELLÉ** évoque l'historique des investissements qui peuvent provenir des collectivités territoriales et de l'Etat depuis la création du Syndicat (Loir-et-Cher Numérique) en 2014. Les investissements THD, au début, provenaient du budget principal car le budget THD n'existait pas. Pour rappel, il a été créé en 2016. L'essentiel de l'investissement se fait sur le THD. La montée en puissance sur les 3 dernières années est très nette ( 2021,2022,2023).

Ces investissements ont été préfinancés. Il y a un stock d'interventions de ressources très important qui a culminé en 2020-2021. Depuis 2021, cela n'augmente plus, voire diminue car le Syndicat commence à dépenser de manière importante sur le THD.

**Olivier Legros** précise que l'essentiel du réseau a été déployé. Le taux de déploiement est égal à 97% mais les subventions sont versées au délégataire uniquement lorsque le Syndicat reçoit du délégataire des livrables complets sur chacune des plaques déployées. Le délégataire a privilégié l'investissement réel. La mise en place des prises donne lieu à une commercialisation. Aujourd'hui, le délégataire est en train de régulariser par des dossiers les plus complets possibles. Le Syndicat a eu un niveau d'exigence important, ce qui fait qu'il y a une décorrélacion entre la réalité du réseau construit et le montant des subventions sollicitées. Ce point s'observe sur le budget 2024. Le montant de la subvention du délégataire est de 18 M€.

**Yvan PELLÉ** présente l'historique du fonctionnement en consolidé, tous budgets confondus. Les charges de personnel représentent 60% des charges globales avec un peu moins de 800 000 €. 33% des charges sont des charges à caractère général, des dépenses de maintenance, des charges de structure, de bâtiment. Cela représente un peu plus de 400 000€. Les autres charges de gestion courante représentent 7% du budget de fonctionnement. En consolidé, cela représente un plus de 1 300 000 € en charges courantes en 2023. Le financement provient pour 59% des redevances qui apparaissent sous la catégorie "autres produits de gestion courante". Deux redevances existent : la redevance d'affermage alimente le budget principal et la redevance pour frais de contrôle alimente le budget THD.

**Sylvie GINER** indique que le montant de ces redevances va diminuer dans les années à venir.

**Yvan PELLÉ** précise que le montant de ces deux redevances en 2023 est de 737 000€ de redevance d'affermage sur le budget principal et plus de 400 000€ de redevances de frais de contrôle soit un total de 1 174 000€. Ces montants importants sont la marque d'une bonne négociation avec le délégataire et permettent notamment de financer une subvention d'équilibre pour le Wifi.

Les dotations et les participations représentent 30% des ressources du Syndicat. Certes, il y a la participation de l'Etat, mais principalement, ce sont les participations des membres. Depuis la stabilisation du périmètre actuel, la contribution des membres n'a pas bougé et a même légèrement baissé, et ce, malgré une forte inflation sur la période.

En comparant la situation actuelle à la prospective réalisée en décembre 2020, le Syndicat est exactement au niveau d'épargne souhaité. Un décalage s'observe au niveau de l'excédent. Aujourd'hui, l'excédent est de 29 000 000 € alors qu'il était estimé à 3 fois moins. Ce constat est lié aux flux financiers du THD qui sont décalés par rapport au déploiement réel du réseau. 2024 va être l'année de la régulation, le Syndicat va revenir sur sa trajectoire initiale.

Le Syndicat a toujours des ressources. Cela est suffisamment rare pour être mentionné.

**Yvan PELLÉ** indique en synthèse que les enjeux financiers sont très importants. Il s'agit de vérifier que, sur la durée, le modèle construit est toujours équilibré, toujours viable. C'est l'enjeu d'une prospective actualisée régulièrement.

**Yvan PELLÉ** évoque la partie Prospective 2024-2030. Les hypothèses sont ce qu'il y a de plus important dans une prospective. Il convient de partir des orientations budgétaires 2024. L'essentiel du travail est fait par Maud Lagneau. Il indique qu'il injecte ces données dans un logiciel. Parmi les hypothèses, l'inflation a été intégrée. Une hypothèse de croissance sur le personnel de 2,5 % en partant de 2024 a été faite. Il s'agit de s'appuyer sur des pré-CA plus que sur les BP. Ce travail permet d'émettre des hypothèses jusqu'en 2030 parce que la plupart des chiffres très précis vont jusqu'en 2030 mais il est intéressant d'allonger la prospective pour vérifier qu'au-delà, les équilibres soient encore maintenus.

Une hypothèse centrale : plusieurs scénarios ont été construits mais à effectif constant. Cela signifie qu'il va y avoir un nouveau budget SMART, un nouvel objectif mais aucune embauche n'est prévue pour cette nouvelle activité. Une réorganisation interne va permettre d'affecter des effectifs, par redéploiement, sur ce budget.

**Olivier LEGROS** indique que les hypothèses des charges de personnels sur chaque budget précise le temps passé sur les projets entre 2024 et 2030. Par exemple, un niveau d'engagement significatif a été maintenu sur la fibre parce que l'histoire ne va pas s'arrêter avec le déploiement. Il faudra accompagner l'extinction du cuivre qui va s'échelonner jusqu'en 2030. Des éléments seront bien évidemment à ajuster d'année en année. À chaque vote de budget, des arbitrages réels seront à faire.

**Yvan PELLÉ** indique que, selon le pré-CA 2023, le montant des charges de personnel affectées au THD est de 320 000€. Ce montant va diminuer par la suite. La redevance pour frais de contrôle va, quant à elle, baisser. Il faut réussir à piloter tout cela, d'où l'intérêt de la prospective.

Sur le budget Wifi, le Syndicat dispose d'un échéancier d'installation avec un modèle de déploiement des bornes. Le coût par borne construit repose sur la base d'un nouveau marché. Les membres ont préfinancé sur la base d'une hypothèse d'un nombre de bornes à déployer.

L'heure du bilan est arrivée, le Syndicat a préfinancé sur une hypothèse de déploiement et au regard de la réalité de ce déploiement, le Syndicat a des trop-perçus qui seront remboursés en 2025.

Jusqu'à présent, le modèle était un peu statique sans indexation. Maintenant, le Syndicat passe à un modèle avec une logique un peu plus économique en instaurant l'indexation. Les tarifs étaient figés jusqu'à présent. Désormais, avec l'actualité liée à l'inflation, il faut indexer. Si une entreprise n'indexe pas ses tarifs, elle peut avoir des problèmes de déséquilibre. Concernant le Syndicat, des indexations sur les tarifs sont mises en place et l'hypothèse selon laquelle les membres vont financer l'installation des premières bornes a été faite.

**Olivier LEGROS** précise que le déploiement sur la partie touristique a été financé par les membres avec un reste à charge pour les gestionnaires de site qui était relativement intéressant et attractif. Aujourd'hui, un contrat de maintenance lie le Syndicat à QOS Telecom, en groupement de commande avec la ville et la métropole de Tours, cela permet, lorsqu'une borne tombe en panne, de la remplacer. En revanche, il n'a pas été envisagé, si jamais un jour il y avait un palier technologique, un wifi 9 ou un wifi 10 par exemple, qui rende nos équipements incompatibles avec le parc de terminaux existants, de demander aux membres de re-financer un déploiement complet compatible au Wifi 9 ou au Wifi 10. L'idée serait de laisser à chaque gestionnaire de site le soin de mettre à niveau sa borne avec une tarification adaptée. Le Syndicat n'irait plus chercher des fonds de concours auprès de ses membres pour un renouvellement complet de parc de bornes installées.

**Sylvie GINER** précise qu'au lancement du Wifi, le Syndicat pour accompagner les sites gestionnaires était la seule porte d'entrée. Une fois lancé, le choix a été fait de ne pas financer la mise à niveau de l'ensemble du parc.

**Yvan PELLÉ** indique que ce choix pour le Wifi pourrait être requestionné le moment voulu mais pour l'instant, dans la prospective, le Syndicat est dans cette logique de non renouvellement du parc installé.

Sur le THD, le Syndicat dispose d'un échéancier technique très précis d'installation des prises ; une hypothèse du rythme de versement du financement de l'État. Il s'agit de tenir compte, dans la prospective, de l'évolution des charges, pour le personnel et puis en face, la baisse du montant de la redevance de frais de contrôle qui est logique et qui est contractuel.

Autre point important, un reversement sera fait en 2024 du budget principal vers le budget THD de 10 900 000€. Cela correspond à des ressources qui avaient été initialement versées sur budget principal parce que le budget THD n'existait pas. Cela ne change en rien la consolidation, mais il a été proposé de clarifier les choses et de les re-basculer du budget principal vers le budget THD.

**Sylvie GINER** précise qu'il s'agit d'une écriture comptable et que cela ne change rien au fond. Cela clarifie l'interprétation des chiffres.

**Yvan PELLÉ** indique que l'hypothèse a été faite aussi en raison du rythme de versement du financement de l'État. Un bilan très fiable de déséquilibre THD, dépenses, recettes, pourra être fait, y compris sur la totalité du financement de l'État en 2028. Un bilan final sera fait en 2028. Entre-temps des reversements partiels pourront être faits.

**Sylvie GINER** précise qu'un travail a été fait sur ce sujet.

**Yvan PELLÉ** évoque à présent le budget Smart. En matière d'investissements, le Syndicat a un nombre d'antennes à déployer. Le montant de ce déploiement est de 3 000 000 d'euros et est financé par les partenaires publics et pour les expérimentations par le délégataire via le fond d'usage numérique. Cela fait donc 2 800 000€ de subventions versés par les membres et un complément de 180 000 en investissement et en fonctionnement. L'année 2024 est couverte par le FUN (Fonds d'Usages Numériques).

**Sylvie GINER** rappelle que le Fonds d'Usages Numériques est un dispositif qui permet, dans la délégation de service public, de faire financer des projets liés aux usages, par TDF.

**Maud LAGNEAU** précise que les dépenses 2024 correspondent aux expérimentations sur le sujet SMART qui ont été évoquées en Conseil syndical en décembre.

**Yvan PELLÉ** indique qu'une fois ces antennes déployées, des objets connectés pourront être reliés à ces antennes. Ces objets connectés seront à la charge des utilisateurs du service. Le rythme de déploiement prévu est prudent. Le modèle économique global est construit sur une subvention pour financer le déploiement initial en investissement des membres. Ensuite, c'est la tarification qui doit permettre l'exploitation du service. Concernant le renouvellement du réseau d'antennes, et contrairement au Wifi, il faut que ça soit une activité pérenne et la tarification doit couvrir les charges d'exploitation et le renouvellement des investissements à long terme. Les hypothèses de tarification doivent couvrir les charges d'exploitation et le renouvellement à long terme.

**Olivier LEGROS** précise que le projet smart est sur un réseau d'initiative publique de nouvelle génération qui vise à déployer plus de 578 antennes réparties sur les 2 départements. Le coût en terme d'investissement est 3 000 000€ tandis que le budget de fonctionnement annuel est estimé à 640 000€ à terme. L'investissement doit être financé par les membres sans contrepartie sur 5 ans et le fonctionnement a vocation à être complètement autonome à terme avec les recettes issues de la commercialisation. La tarification est modélisée dans les hypothèses présentées. La tarification est basée sur des tarifications réelles de territoires. Le SMO Manche Numérique ou le Syndicat d'Énergie du Département de la Loire ont commencé à commercialiser des services. L'hypothèse retenue est qu'il y a un prix de marché qui se dégage sur ces futurs réseaux d'initiative publique, de territoires durables et connectés.

**Patrick MICHAUD** demande une clarification sur le tableau présenté. Il n'y a pas de légende sur la seconde ligne.

**Yvan PELLÉ** indique qu'il faut regarder la légende sur la ligne au-dessus. La série de chiffres 6000, 21 000, 50 000, 70 000, 50 000, 40 000, correspond au nombre d'objets (ou capteurs) connectés en 2023, 2024, 2025, etc...

Le principe est d'atteindre le point d'équilibre par la tarification à moyen terme. Tant que ce point d'équilibre n'est pas atteint, il faut équilibrer par une subvention d'équilibre. Une fois le point d'équilibre atteint, la subvention d'amorçage du budget principal sera remboursée. Ce budget va fonctionner comme cela.

Sur le budget principal, l'ensemble des besoins est consolidé et la contribution des membres est calculée afin de garantir un équilibre qui, à terme, permettra d'autofinancer les dépenses permanentes d'investissement. Une fois que les projets seront à maturité, il s'agira de regarder quel niveau de contributions est nécessaire après 2030-2035. Elles pourront être réévaluées en fonction des politiques inventer d'ici là mais il faut parvenir à trouver plus ou moins 100 000€ d'autofinancement sur le budget principal.

Depuis 2019, la subvention d'équilibre du budget principal diminue. En 2019, il fallait 160 000€ du budget principal pour équilibrer le budget Wifi. En 2023, il en faut un peu moins de 59 000€ sur la base du pré-CA et, à terme, la tarification va couvrir le renouvellement des bornes avec une

indexation des tarifs. Dans le modèle en vigueur, le budget principal finance le personnel et le montant nécessaire est d'un peu moins de 200 000€ de subventions d'équilibre pour financer ce budget.

En 2025, il s'agira de rembourser le trop perçu sur le budget wifi aux Départements et à la Région, la somme 545 000€. Il s'agit d'une estimation qu'il faudra actualiser lorsque le guichet unique sera terminé au 31/12/2024.

Sur le THD, il y a des excédents, grâce à cette redevance pour frais de contrôle qui, même si elle va diminuer, permet de couvrir le besoin de financement. L'épargne nette, à la fin de la période, est de moins 100 000€. En toute logique, il faudrait 100 000€ du budget principal pour couvrir le besoin de financement mais comme il y a des excédents, le Syndicat va pouvoir vivre avec.

La prospective du budget Smart fait apparaître, en 2028, une subvention d'équilibre. Tant qu'il n'y a pas de point d'équilibre, le budget Smart a besoin du budget principal. Les montants nécessaires sont les suivants : 300 000€ en 2024, 500 000€ en 2025, 620 000€ en 2026, 450 000€ en 2027, 170 000€ en 2028. Puis, le point d'équilibre sera atteint et les recettes seront suffisantes (sur la partie exploitation).

La recette de tarification, au début, c'est-à-dire, tant que le nombre optimal de capteurs déployés n'est pas atteint, n'est pas suffisante. Le Syndicat a besoin de couvrir les dépenses et après, la recette liée à la tarification sera de 1 400 000€. Le pré-financement ne sera plus utile. Il faudra alors commencer à rembourser le budget principal de l'avance faite.

**Maud LAGNEAU** apporte une précision sur le Budget Primitif 2024. En mars, toutes les dépenses liées au SMART seront sur le budget principal, mais par construction, pour la prospective, tout est mis sur le budget annexe Smart qui serait créé au 1er janvier 2025. Après, si le Syndicat a besoin d'un financement en 2024, c'est forcément parce qu'il y a des dépenses de personnel, parce que, comme il a été dit, en termes d'investissement et de fonctionnement, en 2024, le fonds d'usage numérique les prenait en charge.

**Yvan PELLÉ** indique que les charges de personnel s'élèvent à 255 000€. Il n'y a pas de recette de tarification. Cela est normal, il faut attendre la montée en puissance pour avoir des ressources.

Les 3 000 000 € nécessaires en investissements vont être financés par des participations des membres et le FUN (Fonds d'Usage Numérique). Or, il y aurait un trop perçu sur le budget THD. Un bilan en 2028 sera nécessaire une fois la totalité des participations de l'État perçues. Il peut être utilisé au moins en partie pour le préfinancement des investissements smart sans forcément attendre 2028.

**Maud LAGNEAU** indique qu'en 2018, lors des orientations budgétaires, il a été établi des conventions avec les financeurs pour le Très Haut Débit, sans connaître le niveau de participation de l'Etat au titre du FSN. Le Syndicat avait alors imaginé un scénario assez pessimiste pour ne pas avoir à rappeler des fonds. Aujourd'hui, la vision est beaucoup plus claire puisque la convention est signée et les recettes de l'Etat commencent à être versées. C'est la raison pour laquelle un bilan pourrait être fait. Mais il faut attendre 2028 pour un bilan définitif car il faut payer le délégataire et ensuite solder la subvention avec l'État.

**Olivier LEGROS** indique qu'il y a des risques d'avoir des recettes inférieures à celles estimées. Même si les dépenses sont maîtrisées, la DSP est signée pour 25 ans. Il peut y avoir des aléas, des investissements imprévus auxquels le Syndicat serait peut-être un jour ou l'autre contraint de contribuer. En tout cas, par prudence les comptes ne sont pas totalement remis à 0. Il est nécessaire de garder un peu de marge pour la moindre perception des recettes et les dépenses imprévues. Il peut y avoir des imprévus dans les contrats de long terme comme une DSP. L'idée est d'être prudent.

**Sylvie GINER** indique que l'objectif est de trouver le bon équilibre parce que les collectivités ne peuvent pas financer le projet SMART aujourd'hui. Budgétairement, c'est compliqué. Il faut trouver le bon équilibre pour tout le monde, aussi bien pour notre Syndicat que pour les collectivités. Aujourd'hui, les collectivités ne sont pas capables de sortir 1 M€ pour le financement. Cela est clair, net et précis. Cela est un point important.

**Yvan PELLÉ** indique que le principe est d'utiliser le trop perçu THD par anticipation pour rendre l'opération de financement du SMART totalement neutre pour la Région et les Départements qui financeraient en avance de phase.

Concernant le budget principal, la contribution des membres permet d'avoir une trajectoire équilibrée. Il y a 2 ans, ces contributions devaient augmenter de 2,8 % par an.

L'augmentation prévue en 2024 est bien de 2,8 %. Ensuite, l'augmentation annuelle serait de 2,5 %. Et, en 2029, les contributions pourront être réduites de 20%. 2029, c'est le moment où le budget Smart commence à trouver son rythme de croisière et son point d'équilibre. Après 2030, le Syndicat devrait être dans une logique où les budgets deviennent autonomes et les besoins se sont stabilisés. L'objectif est de 270 000 objets connectés et 1 400 000 € de recettes. Mais cela reste de la prospective. il faudra ajuster d'année en année.

La hausse des contributions de 2,5% correspond à 15 000€ par an à répartir sur l'ensemble des structures membres.

Les besoins de financement du budget Wifi se stabilisent à la fin; ça représente ce que le budget principal doit verser au budget Wifi.

Et le vert correspond à l'amorçage au départ du budget Smart qui ensuite devient excédentaire. On voit bien les phases où il y a de forts besoins de financement, puis d'autres phases où les recettes sont suffisantes et il est possible de réduire le besoin et de rembourser.

L'épargne sur le budget principal est de 600.000€ d'épargne depuis 3-4 ans sur le budget principal. Pendant la phase d'amorçage. Il faut 700.000,500.000 ou 600.000 : nous avons un chiffre négatif.

Ce n'est pas grave puisqu'il y a des excédents en 2023 mais qu'il cet excédent va se réduire au fur et à mesure du paiement de la subvention au délégataire.

Il faut vraiment analyser les chiffres avec prudence, monsieur Pellé vérifie ensuite la phase d'amorçage car il ne faut pas que l'épargne atterrisse à la fin trop bas. D'où cet appel de contribution à 2,5% pour être sûr que le Syndicat ne soit pas dans le rouge.

Une fois que l'épargne remonte, parce que c'est le Smart qui rembourse les avances, il est possible de baisser les contributions pour maintenir, à la fin.

C'est cela qu'il faut piloter, ne jamais être en bas, en négatif et il faut atterrir au bon niveau. Le Syndicat reviendrait au niveau de contributions de 2020, et même un peu en dessous.

L'exercice demeure rassurant en termes de prospective financière, malgré une crise importante, d'hyperinflation. A noter que si le Syndicat avait des emprunts dans le modèle de financement, les taux d'intérêt sont passés de taux négatifs ou 0 à 4% sur des durées longues, tout cela aurait été totalement différent.

Le modèle de préfinancement très en amont, au moment où les collectivités avaient des marges de manœuvre était vertueux.

**Sylvie GINER** rappelle que ce résultat est aussi possible grâce à la bonne négociation de la DSP avec TDF qui apporte 89 % de financement dans le projet fibre.

**Olivier LEGROS** confirme que le projet fibre de Val de Loire Numérique est, à l'échelle de la Région Centre, celui qui est le moins consommateur d'argent public par rapport aux autres territoires.

**Sylvie GINER** remercie Monsieur Pellé pour cette présentation. Elle a été remaniée au fil des réunions de façon qu'elle soit le plus proche des souhaits politiques. En synthèse, le Syndicat va certainement aller sur le Smart territoire, sachant qu'il n'est pas possible pour les conseils départementaux de



mobiliser de nouveaux crédits aujourd'hui. Mais il était important de faire cette prospective financière pour voir si le Syndicat pouvait y aller.

Les conclusions sont plutôt rassurantes, cela permet d'avoir une perspective de développement pour le Syndicat et de pouvoir enfin mettre en œuvre les usages suite au déploiement de la fibre.

**Sylvie Giner** demande si quelqu'un veut intervenir suite à cette présentation. Elle remercie chaleureusement Yvan Pellé ainsi que Maud Lagneau pour cet important travail.

Maud Lagneau précise que c'était un travail collectif qui a mobilisé de manière significative plusieurs collègues du Syndicat.

**Sylvie GINER** propose que de passer à présent au débat d'orientations budgétaires

### Délibération n°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

**Maud LAGNEAU** précise que, par Rapport d'Orientations Budgétaires intègre l'ensemble des éléments pré-cités. Elle présente les différents projets sur les aspects prospectifs :

Sur la partie Très Haut Débit, pas d'évolution des montants soit 52,4 M € de subvention au délégataire au total, avec en 2024 une participation de 24 M €. Le Syndicat conserve une AMO sur le suivi DSP avec les cabinets Tactis, Klopfer et Latournerie. Une enveloppe maximale de l'ordre de 400 000 € est inscrite au budget. Elle est rarement consommée, elle permet de faire face éventuellement à des contrôles particuliers.

**Départ Jocelyne COCHIN** - ne prend pas part au vote

**Olivier LEGROS** indique que le montant de subvention du délégataire passe de 8 millions versé à TDF à 24 millions en 2024. Le Syndicat est accompagné par l'AMO qui analyse par échantillonnage l'ensemble des dossiers des livrables pour vérifier que le contenu des dossiers est bien fiable et pérenne. L'enjeu est de disposer d'un double numérique du réseau qui permet, le jour ou il y aura un changement de partenaire ou au terme de la DSP, de disposer de l'ensemble de la connaissance du réseau déployé (permissions de voirie, point de passage, localisation des différents objets du réseau - armoires, point de branchement). On sous-traite assez abondamment l'analyse de ces livrables à Tactis notre prestataire pour éviter de trop mobiliser l'équipe.

**Maud LAGNEAU** précise concernant le passeport inclusion numérique qu'il a été proposé aux membres du Bureau de poursuivre ce dispositif avec une enveloppe de 20 000 € et, en évolution, de proposer que le SMO finance en propre ce dispositif notamment au regard du montant afin de faire un solde du projet Très Haut Débit. Jusqu'à maintenant c'était la Région, les Départements et un peu l'État qui finançait. Il s'agit de la seule évolution.

**Sylvie GINER** indique que le passeport est d'un grand confort depuis le début du déploiement. Il permet de dépanner les administrés, les collectivités ou les entreprises par rapport au déploiement de la fibre qui tardait à venir. Étant donné que la fibre est déployée sur 97 % du territoire, il reste 3% donc c'est pour ça que le budget est moindre.

**Olivier LEGROS** explique que l'on peut faire l'analogie avec l'assainissement où la mise aux normes représente parfois un budget très important pour les particuliers et les foyers. Sur la fibre, il peut y avoir quelques milliers d'euros d'investissement également sur la partie privative et donc on peut imaginer qu'un certain nombre de foyers ne consentent pas à ces investissements d'où le maintien d'un dispositif d'inclusion numérique qui leur permettra d'avoir un accompagnement également à la

mise en place de solutions alternatives comme la 4G ou le satellite. On maintient ce dispositif en 2024. Afin de faire un bilan des contributions des membres sur le THD et de pouvoir savoir quel est le montant du trop perçu, le Syndicat a besoin d'arrêter de consommer des crédits perçus de nos membres.

**Maud LAGNEAU** précise que sur les redevances, ce sont les mêmes montants chaque année. La redevance de frais de contrôle baissera, elle sera de l'ordre de 100 000 € à un moment donné, on reste à 430 000 € jusqu'en 2025. L'ensemble des financeurs a terminé de financer la partie Très Haut Débit, il reste à percevoir le FSN, la subvention de l'Etat. Le Syndicat a perçu en décembre les 8M€ de l'Etat et une partie sur la fibre.

**Olivier LEGROS** indique que le Syndicat va revenir vers les Départements et la Région dans le courant de l'année avec le calcul, le plus précis possible, d'un trop perçu qui correspond au financement par anticipation. L'idée est de faire trois grandes axes sur ce trop perçu, une partie qu'on vous proposera de flécher vers les investissements sur le smart, une partie qu'on vous remboursera avec un échéancier qui reste à déterminer et une partie qui servira à prévenir les risques de non perception de recettes ou à des dépenses non prévues au titre de la DSP. Le Syndicat reviendra vers vous avec une proposition à la fois de répartition du trop perçu entre ces 3 grands postes et également avec un échéancier qui soit soutenable à la fois pour vous en tant que membre et à la fois pour le SMO en tant que structure porteuse. Un travail est en cours sur ce sujet. Le Syndicat est confiant sur la capacité à trouver un compromis acceptable.

**Maud LAGNEAU** évoque le wifi en indiquant que des déploiements complémentaires sur l'année 2024 sont prévus. Mais à partir de 2025, les déploiements de bornes seront moins nombreux comme vu dans la prospective. Un bilan sera à prévoir en 2025 car ce sera la dernière année du guichet unique. Pour rappel, la Région et les Départements ont fait des avances pour préfinancer le déploiement. Au niveau des EPCI, on appelle chaque année le montant exact de subventions qu'on verse pour leur compte. Donc il n'y a pas de remboursements prévus.

En fonctionnement, cela concerne tout ce qui est lié à la maintenance et à l'hébergement des bornes. En ce qui concerne les recettes, elles s'appuient sur une nouvelle grille tarifaire qui a été votée en décembre. Enfin, afin de maintenir les équilibres, une augmentation des contributions est nécessaire chaque année pour suivre l'inflation et pour maintenir les équilibres tels qui vont ont été proposés.

**Maud LAGNEAU** évoque le budget Smart en indiquant que ce qui est intégré sur ce budget correspond aux actions 1, 3 et 5 du schéma directeur. L'hypothèse retenue est la création d'un budget annexe à partir de 2025 pour financer les actions 6 à 9, c'est-à-dire tout ce qui est lié au déploiement du réseau bas débit et aux outils de datavisualisation. Ces éléments sont potentiellement dans le champ concurrentiel. C'est la raison pour laquelle ils sont prévus sur un budget annexe.

Les chiffres clés relatifs aux investissements smart ont été vus dans la présentation sur la prospective.

Sur les dépenses de structures du Syndicat, les dépenses de fonctionnement courant comportent notamment les dépenses de personnel. Le montant de 850 000 € correspond à 13 ETP (Équivalents Temps Pleins). Une réorganisation a été faite l'an dernier. Il y avait en 2022 une personne sur le wifi et 2 personnes sur le THD. A l'issue de la réorganisation de 2023, il y a désormais 2 chargés d'affaires territoriaux, un pour l'Indre-et-Loire, l'autre pour le Loir-et-Cher. Ils couvrent l'ensemble des projets : wifi, smart et très haut débit. Cela permet de mener des projets nouveaux tout en restant à effectifs constants. Les dépenses de structures 345 000 € seront du même niveau que celles des années précédentes. Ces dépenses comportent aussi divers accompagnements par des prestataires dont notamment la prospective et le RGPD.

Les contributions syndicales pour 2024 sont en augmentation de 2,8%. Ce chiffre avait été annoncé l'année dernière. Pour les années 2025 - 2029, l'augmentation prévue est de 2,5 %. Ces éléments ont été vus à travers la prospective et seront à actualiser chaque année.

**Sylvie GINER** revient sur cette augmentation des cotisations annuelles en précisant que le Syndicat n'a pas augmenté depuis 3 ans, alors que dans les collectivités le point d'indice augmente, et plus globalement tout augmente. Cela ne représente pas énormément pour nos collectivités et c'est indispensable pour l'équilibre du budget.

Elle remercie Maud et Olivier pour cette présentation. Ce débat d'orientations budgétaires est assez simple, il n'y a rien d'extraordinaire puisqu'avec la prospective le projet smart territoire a été balayé. Le plus important est la validation de ce nouveau projet sur la base des financements qui seront pris uniquement sur le trop perçu de la part des financeurs.

**Philippe GOUET** évoque la crise financière traversée par certains Départements notamment liée à l'augmentation de la part du budget lié à la solidarité et notamment l'aide sociale à l'enfance. En 2023, 15 départements ont été en difficulté pour clôturer leurs budgets et ont dû solliciter l'aide de l'État. Si rien n'est fait, en 2024, ce sont 40 à 45 départements qui se retrouveront en difficulté pour clôturer leurs budgets. C'est l'effet ciseaux augmentation avec l'augmentation des financements sur les solidarités et des frais de notaires qui plongent du fait des difficultés dans l'immobilier. On constate donc de réelles difficultés de rééquilibrage budgétaire. Les perspectives sont très compliquées. Les EPCI sont moins touchés.

**Sylvie GINER** demande s'il y a des questions par rapport à ce DOB.

**Delphine benassy** prend la parole pour la Région. Elle salue tout d'abord le travail réalisé par le Syndicat en termes de prospective. Cela permet de bien suivre les activités du Syndicat et la façon de les financer. Elle trouve que cette vision à long terme est très rassurante.

Elle revient sur la proposition qui est faite d'utiliser les contributions déjà versées par le collectif pour financer le projet smart et percevoir un remboursement de tout ou partie de ces contributions qui ont été versées en trop au regard des autres financements, de l'État notamment. Le contexte budgétaire a été rappelé par les Départements. Pour la Région, c'est très délicat également. Le budget 2024 a été complexe à équilibrer au niveau des recettes notamment. Elle est pleinement favorable à la proposition de pouvoir financer les 3 millions avec ce qui a été perçu par le Syndicat et d'avoir la possibilité d'avoir un remboursement sur les années qui viennent.

**Sylvie GINER** indique qu'il n'y a pas de vote puisque c'est un débat d'orientations budgétaires. **Les conseillers prennent acte des éléments proposés en matière d'orientations budgétaires.**

#### **Départ de Guillaume CREPIN**

**Sylvie GINER** évoque à présent le dispositif Wifi Territorial. Dans le cadre de ce dispositif, TDF propose gracieusement à chaque commune une borne de Wifi. Il est temps de faire un point concernant la DSP parce que toutes les communes n'ont pas souhaité recevoir cette borne même si elle était gratuite. Un courrier a été envoyé aux communes qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif pour connaître leur position. La date de réponse est fixée au 31 mars. Il s'agit de savoir combien de bornes il resterait parce que des communes souhaiteraient bénéficier d'une borne supplémentaire. La proposition qui est faite est donc d'inciter les communes à prendre une position rapidement afin de réaffecter les crédits.

En parallèle, une borne supplémentaire sera proposée aux communes déjà équipées et intéressées.

**Olivier LEGROS** indique que l'idée est de solliciter l'avis du Conseil syndical avant de lancer, si possible dès demain, le 7 février; l'appel à projets visant à recenser l'intérêt pour une borne territoriale supplémentaire auprès des communes déjà équipées.

**Philippe GOUET** demande s'il y a une visibilité sur l'évolution technologique des bornes ? Est-ce que les bornes seront rapidement obsolètes ?

**Olivier LEGROS** répond que pendant la durée du marché de maintenance (3-4 ans), le Syndicat aura une compatibilité ascendante c'est-à-dire que l'ensemble des terminaux du marché resteront compatibles avec les bornes. Le Syndicat a peut-être 3-4 ans de visibilité avec un bon niveau de confiance. Au-delà, il peut y avoir une rupture technologique. Avec la prospective, comme cela a été dit tout à l'heure, l'idée est de faire contribuer les utilisateurs eux-mêmes à la mise à niveau de leurs bornes et de ne plus aller chercher des financements pour un déploiement global. Aucun renouvellement global du parc de bornes installées n'est prévu.

**Claude BORDIER** demande s'il est possible d'avoir la liste des communes à qui le courrier a été adressé.

**Sylvie GINER** répond que oui.

**Olivier LEGROS** indique qu'il sera disponible sur l'espace membre et il sera possible de communiquer les courriers envoyés, par communauté de communes, avec les détails des communes qui n'ont pas encore pris de décision.

**Sylvie GINER** comprend parfaitement le besoin afin de pouvoir, éventuellement, relancer directement les communes qui ne donneraient pas suite au courrier ou à l'appel à projets.

**Maud LAGNEAU** précise qu'il n'y a pas de délibération formelle mais qu'il y a quand même un avis sollicité.

**Sylvie GINER** constate qu'il n'y a pas d'objections à cette proposition et note l'avis favorable du conseil syndical sur cette proposition.

**Olivier LEGROS** donne la parole à Aurélie Boissier puisqu'elle concerne 2 nouvelles expérimentations, complémentaires à Pezou qui démarrait au dernier Conseil syndical.

#### **Délibérations n°2 SMART - Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté avec la commune de Nouan-Le-Fuzelier.**

**Aurélie BOISSIER** indique que deux nouvelles conventions d'expérimentation sont proposées. La première concerne la commune de Nouan-le-Fuzelier, pour une expérimentation qui concerne la relève des compteurs d'eau individuels et l'allumage et l'extinction de l'éclairage public via l'équipement des armoires électriques. Cette expérimentation nécessitera l'installation d'une antenne Lora, a priori, sur l'église de Nouan-le-Fuzelier. Les études préalables sont actuellement en cours de réalisation. Une délibération sera proposée concernant la convention liée au point haut de cette église.

**Sylvie GINER** précise que les financements liés à ces expérimentations portés par le Syndicat, sont assurés par le FUN (Fonds d'Usages Numériques).

**Aurélié BOISSIER** confirme ce point et précise également que les capteurs (objets connectés) restent à la charge du territoire qui expérimente. Elle invite Monsieur Soyer à dire un mot parce que cela concerne sa commune.

**Régis SOYER** indique que ce matin, il y a eu l'analyse technique et Monsieur Frédéric Le Benoist. Aujourd'hui, la prestation de déploiement des compteurs est en cours de préparation. Régis Soyer analyse actuellement la balise éclairage public qui va permettre de travailler avec le réseau Lora. Aujourd'hui elle est compatible Lora et réseau GSM. La commune est prête à déployer.

**Olivier LEGROS** précise que dans les rapports remis comporte l'ensemble des termes de cette convention passée avec la commune de Nouan-le-Fuzelier. Il précise que concernant l'éclairage public, la gestion diffère entre le Loir-et-Cher et l'Indre et Loire. Aujourd'hui, le syndicat d'énergie de Loir-et-Cher ne prend pas la compétence d'exploitation, contrairement à ce qui se passe en Indre-et-Loire avec le SIEIL. En Loir-et-Cher, cette compétence reste communale.

**Sylvie GINER** précise que concernant la gestion de l'eau, tout n'a pas encore été transféré aux communautés de communes.

**Régis Soyer** précise que concernant la gestion de l'eau, le transfert de compétence de la commune à la communauté de communes, est prévu au 1 janvier 2026. La prestation des compteurs d'eau connectés va permettre de définir un niveau de service minimum sur la distribution de l'eau via les compteurs.

**La Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### Délibération n°3 : SMART - Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté avec Tours Métropole Val de Loire et le Nouvel Espace du Cher

**Aurélié BOISSIER** présente la 2<sup>ème</sup> convention. Elle concerne un projet qui lie le Syndicat à la métropole de Tours et au Nouvel Espace du Cher. Les collectivités en question vont délibérer dans les jours qui viennent. En l'occurrence, il s'agit d'une convention tripartite avec Tours métropole Val de Loire et Nouvel Espace du Cher, pour un dispositif expérimental sur le Smart avec la spécificité suivante : les antennes Lora utilisées sont actuellement déployées par Tours métropole. Cette expérimentation qui consistera pour le nouvel espace du Cher (qui gère le Cher entre Noyers et Savonnières) à mettre en place des capteurs, notamment de température, d'oxygène, de niveau d'eau pour améliorer sa surveillance du cours d'eau. Le principe reste identique. Les capteurs sont à la charge du nouvel espace du Cher. Le Syndicat va travailler avec l'infrastructure existante déployée par Tours Métropole. C'est l'occasion de créer des synergies sur ce réseau Lora pour des perspectives qui pourraient être intéressantes en matière de collaboration.

**Sylvie GINER** indique avoir participé à une très bonne réunion de travail technique avec Tours métropole.

**Olivier LEGROS** précise que la métropole de Tours, qui n'est actuellement pas membre du Syndicat, déploie son propre réseau Lora sur son périmètre. Il pourrait y avoir des rapprochements sur l'exploitation et la maintenance des réseaux qui ont été déployés de part et d'autre de la frontière avec la métropole comme ce qui a été fait sur le Wifi. En effet, sur le Wifi, réseau pour lequel chacun déploie son propre réseau. Mais aujourd'hui, un groupement de commandes existe pour exploiter et

maintenir ce réseau. Un modèle similaire pourrait être imaginé sur le Smart. L'enjeu est d'avancer pas à pas pour coopérer.

**La Présidente** précise qu'il y a des bases de confiance avec la Métropole.

**La Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibérations n°4 : SMART - Convention d'occupation de site par une antenne LoRa déployée et exploitée par Val de Loire Numérique avec la Commune de Nouan-Le-Fuzelier**

**Olivier LEGROS** indique que deux délibérations (contreparties de ces projets) qui sont les deux points hauts identifiés et pour lesquels une étude a été réalisée.

Le premier est lié au projet qui concerne Nouan-le-Fuzelier, il s'agit de la possibilité d'installer et de déployer une antenne LORA sur l'église de Nouan le Fuzelier. Des études auxquelles Régis Soyer a été associé. Le deuxième point haut identifié est un pylône qui est la propriété du Conseil Départemental de Loir-et-cher qui a été déployé dans le cadre des dispositifs zones blanches et qui permet également d'accrocher une antenne LORA. Une étude est en cours de réalisation. La mise à disposition se fait à titre gratuit. Par contre, le Syndicat doit se charger de la mise en place d'une alimentation autonome. La commande d'un compteur dédié a été passée. L'accès internet sera également financé par le Syndicat.

La durée des conventions est de 10 ans. Cela montre la pérennité de ces réseaux établis pour une durée longue. Si le lien est fait avec la prospective, ces réseaux sont construits pour au moins une dizaine d'années et les conventions d'occupation des points hauts sont en cohérence avec ces modèles. Deux délibérations sont soumises au vote : l'une pour le point haut de Nouan Fuzelier, en partenariat avec la commune et l'autre en partenariat avec le département de Loir-et-Cher pour le pylône de Bauzy.

**Aurélié BOISSIER** précise que cette convention point haut concernant le pylône de Bauzy est destiné à servir une expérimentation qui est en cours d'élaboration avec la commune de Bauzy mais aussi avec la Communauté de communes de Grand Chambord. Ces conventions seront proposées lors des prochains Conseils.

**Olivier LEGROS** rappelle que deux délibérations sont soumises au vote soit une par point haut.

**Claude BORDIER** demande s'il aucun souci n'a été rencontré au sujet de l'église si elle est classée ABF soit Architecte des Batiments de France?

**Régis SOYER** indique que l'antenne a été placée à l'intérieur du clocher devant les abat-sons, donc non visible depuis l'extérieur.

**La Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibérations n°5 : SMART - Convention d'occupation de site par une antenne LoRa déployée et exploitée par Val de Loire Numérique avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher.**

**La Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

## LES PROJETS :

### FIBRE

**La Présidente** indique qu'un point précis sur tous les déploiements va être fait, notamment concernant la fibre. Mais avant d'aborder ce point d'actualité, voici différentes informations.

Concernant la fibre, il reste les raccordements complexes à effectuer. De nombreuses communes font remonter des exemples de déploiement mal exécuté, des poteaux sont mal positionnés, des rouleaux de fibre qui restent sur les terrains.

En concertation avec Philippe Gouet, il a été prévu de monter un comité de pilotage avec les membres du Bureau de façon à pouvoir faire remonter tous ces problèmes et surtout rencontrer la Direction de TDF puisque la réunion technique initialement prévue ce mois-ci avec Monsieur Huart n'a pas pu se tenir.

L'objectif de ce comité est de s'assurer que le déploiement sera bien finalisé pour le mois de juin. TDF souhaite faire une grande manifestation et, c'est justifié, pour célébrer la fin du déploiement de la fibre. Mais il ne faut pas qu'il y ait des conséquences pour le Syndicat si la fin du déploiement est célébrée alors que des problèmes importants persistent. La presse qui n'est pas toujours tendre pourrait saisir cette occasion pour critiquer l'action du Syndicat. Les journalistes ont tendance à mettre le doigt sur les problèmes alors que le bilan du projet est plutôt très positif.

L'enjeu lors de ce comité de pilotage est d'être clairs et fermes sur le terme des raccordements et sur le sujet des raccordements complexes. Vis à vis de notre contrat, les raccordements complexes n'existent pas. La DSP signée prévoit 100% du territoire couvert, habitat isolé y compris. Ils ont des problèmes complexes que le Syndicat comprend. Il est donc proposé de convoquer ce Comité de Pilotage rapidement et d'y associer les membres du Bureau.

**Marc LEPRINCE** souhaite, une fois la réunion passée, qu'un courrier soit transmis aux communes pour leur donner des éléments de réponse.

**Sylvie GINER** acquiesce. Les problèmes résiduels se concentrent sur des petites portions de territoires. Cela concerne parfois trois rues à l'échelle de tout un village. Il est normal de signaler ces problèmes mais il faut aussi relativiser et ne pas tomber dans l'excès. Certains peuvent avoir des comportements injurieux notamment à l'égard d'agents du Syndicat. Cela n'est pas normal et c'est irrespectueux. Les agents ne sont pas responsables des retards. Il faut tous être solidaire. Mais cela n'empêche pas de mettre pression sur TDF pour que ce soit terminé correctement.

**Claude BORDIER** s'interroge sur les raccordements complexes. Des échanges avec Monsieur Martignac ont mis en évidence le fait que certains raccordements ne se font pas sous prétexte qu'il n'y a pas de fourreau pour tirer la fibre.

**Sylvie GINER** indique que l'objectif de ce comité de pilotage à venir est de traiter tous ces dossiers et de bien faire comprendre que la DSP signée indique que 100% du territoire habitat isolé y compris doit être raccordé. Tous les problèmes techniques évoqués doivent être traités. L'objectif de ce comité est d'aller les voir et de leur expliquer que tous les arguments techniques qui peuvent avancer ne concernent pas le Syndicat. TDF doit respecter son engagement.

**Thierry BRUNET** se demande si le déploiement s'arrête au « PBO » ou au-delà ? Pour beaucoup d'élus, la problématique est entière.

**Sylvie GINER** confirme que l'enjeu est bien de traiter le problème jusqu'à l'abonné, au-delà du PBO.

**Thierry BRUNET** confirme que les nombreux problèmes qui lui sont remontés concernent le tronçon entre le « PBO » et la box, chez l'habitant.

**Catherine LHERITIER** demande confirmation du fait qu'il est bien évoqué la problématique sur le domaine public et non sur le domaine privé.

**Olivier LEGROS** indique que le travail de TDF consiste à déployer des points de branchement optiques au plus près de l'ensemble des foyers du territoire. Mais le "au plus près" est à géométrie variable parce que pour certains territoires les raccordements sont prévus pour être longs. Mais malgré tout, la personne est considérée comme éligible mais son raccordement va être long. D'ailleurs, dans notre délégation de service, il y a des raccordements standards et il y a des raccordements longs. Le constat aujourd'hui est le suivant : les problèmes sur les segments entre les PBO et les foyers sont découverts uniquement lorsque l'abonnement est déclenché. La personne est éligible jusqu'à ce que le Syndicat constate qu'il y a des travaux complémentaires à réaliser. C'est l'enjeu de la discussion avec TDF. Lorsqu'il n'y a aucune infrastructure mobilisable, et c'est le cas dans de nombreuses communes, notamment les plus rurales, puisque le câble téléphonique a souvent été posé en pleine terre et il faut tout reconstruire, pour TDF, il y a un effet d'aubaine parce qu'à l'échelle nationale, à un moment donné l'État a dit que des financements pouvaient être sollicités pour traiter ces situations particulièrement onéreuses et complexes. TDF s'est un peu engouffré dans cette brèche en temporisant et en attendant que ces crédits soient mobilisés. La proposition faite en bureau est de faire comprendre à TDF que des solutions doivent être trouvées pour ces raccordements sans infrastructure.

**Patrice TARBÉ DE SAINT HARDOUIN** se dit très satisfait que ces sujets remontent à un niveau politique à travers la création de ce Comité de Pilotage. Il rencontre des situations qui ne sont pas forcément très nombreuses mais qui génèrent des crispations qui sont ingérables. Par exemple, des entreprises qui n'ont pas aujourd'hui la fibre et cela fait depuis un an que le chantier n'avance pas. À l'écoute de précédents échanges, Patrice TARBÉ DE SAINT HARDOUIN comprend les raisons jamais communiquées par TDF. Les choses ne sont pas dites clairement et les administrés sont, en permanence, dirigés soit vers Val de Loire numérique, soit vers orange, soit vers l'opérateur. Plus personne ne sait qui fait quoi.

À travers ce comité de pilotage à venir, est-ce que vous avez une exhaustivité des situations complexes qui sont tendues ou pas ? Est-ce qu'il faut les faire remonter ?

**Sylvie GINER** précise que plus les exemples seront nombreux, mieux ce sera.

**Patrice TARBÉ DE SAINT HARDOUIN** informe Val de Loire Numérique sur tout ce qui est gestion des chantiers. Les élus de la commune ont été très mécontents.

**Olivier LEGROS** précise que le Syndicat pallie un service dégradé de la part des fournisseurs d'accès Internet. Si les consignes étaient claires, le téléacteur ou le technicien devrait pouvoir informer l'administré qu'il s'agit d'un raccordement complexe et qu'il sera informé lorsque la situation sera débloquée. En l'état actuel des choses, il semble difficile de dire autre chose. Le Syndicat n'a aucune garantie sur le fait que TDF va réaliser le raccordement dans un délai acceptable pour l'utilisateur. Quand il n'y a pas d'infrastructure mobilisable, la période qui va prendre plusieurs mois. Il faut partager cette information. Mais le fournisseur d'accès Internet ou le technicien qui intervient devrait, s'il avait les consignes qui lui étaient données, être en capacité de donner les informations. L'idée est de mettre la pression sur le délégataire afin de communiquer un délai. Actuellement, le Syndicat ne peut donner un délai. À l'échelle du projet, cela représente à peu près 3% des cas.

**Sylvie GINER** acquiesce en précisant qu'il est hors de question que ces 3% restent sur le bas côté.



**Patrick MICHAUD** apprécie cette réponse. Il faut que les habitants comprennent qu'être éligible ne constitue pas une garantie de raccordement notamment dans le cas des raccordements complexes. On les a fait attendre parfois longtemps avant d'être éligibles et malgré leur éligibilité, ils ne peuvent toujours pas être raccordés. C'est un problème. Et dans ce cas, les administrés se retournent légitimement vers les élus en faisant part de leur incompréhension.

**Olivier LEGROS** indique que lorsque le constat est fait qu'il s'agit d'un raccordement sans infrastructure, une fois l'information remontée au délégataire, la prise passe du vert au jaune en disant il y a un obstacle. Il y a un gel technique sur la prise jusqu'à nouvel ordre.

**Patrick MICHAUD** indique avoir souvent constaté un délai avant que cela ne repasse au jaune parce que finalement ils se bagarrent entre fournisseurs d'accès. Cela ne revient pas toujours en commune ni vous au niveau du syndicat. Cela peut mettre du temps.

**Olivier LEGROS** passe la parole à Gaëtan Grève.

**Gaëtan GRÈVE** confirme que c'est compliqué : il y a à peu près un millier de foyers identifiés par TDF et qui sont ainsi gelés dans le fichier échange d'Inter-opérateur.

Certains parfois sont même gelés à tort parce que le compte rendu d'échec n'est pas parfaitement fait. TDF gèle quelquefois des prises à tort alors que le raccordement comme le disait Olivier Legros est un raccordement long avec des infrastructures. Lorsque le Syndicat a connaissance du problème, il contribue à sa résolution. À l'inverse sur des raccordements complexes, il arrive que les adresses ne soient pas gelées. La prise reste au vert. Il y a tellement de situations particulières, différentes, qu'il est difficile d'appréhender le volume. Il y a de l'habitat très isolé, typiquement la ferme où il y a 1 km de câble en pleine terre. Certaines situations sont très compliquées : des rues à Veigné, par exemple, où il y a des câbles en pleine terre sur toute la rue. Et puis les maisons, quand elles se sont construites, les propriétaires ont construit un fourreau jusqu'au câble en pleine terre au milieu de la rue.

**Christian PIMBERT** indique contacter souvent avec l'opérateur qui ne fait pas remonter tout un process.

**Olivier LEGROS** indique qu'en théorie tout est prévu mais dans les faits, par manque de connaissance, les intervenants interviennent sous le pilotage du fournisseur d'accès Internet. Il y a un gros enjeu pour Orange, pour SFR etc... à faire en sorte qu'à chaque intervention, il y ait un compte-rendu précis de la nature du blocage : soit le fourreau est bouché, soit il n'y a pas de fourreau. Plus le compte rendu est précis, plus il y a de chances - même si cela reste bloqué parfois - que ce soit bien qualifié dès le départ. Dans les cas complexes, il ne faut pas hésiter à dire que le problème est structurel et que sa résolution peut prendre plusieurs mois. À chaque sollicitation, le passeport d'inclusion numérique est évoqué, cela permet aux gens d'attendre. Parmi les options avec TDF, pourquoi ne pas introduire des priorisations selon les niveaux de besoin ?

**Philippe GOUET** indique qu'il faut prioriser les entreprises par exemple, cela semble indispensable.

**Sylvie GINER** précise qu'à contrario, le taux de pénétration est à peine à 50%. Ce qui semble illogique. Tout le monde veut la fibre, et parmi ceux qui peuvent l'avoir, il n'y a que 50% à peu près qui souscrivent. Il va falloir que cela augmente très vite parce qu'en 2030 il n'y aura plus de cuivre. La fin du déploiement est complexe puisque pour déployer vite, ils ont déployé ce qui était le plus facile au départ. Mais ceci-dit, il est hors de question de laisser les 3% de côté.

**Christian PIMBERT** indique que le faible taux de pénétration s'explique en partie par le fait qu'il y a tellement de problèmes qui sont remontés par les gens qui ont opté pour la fibre que les administrés pensent que cela va coïncider. Mais quand ça fonctionne, les retours sont bons.

**Olivier LEGROS** indique que l'un des enjeux avec TDF sur ces sujets d'échec de raccordement est d'essayer de disposer d'indicateurs fiables et consolidés car dans 90 ou 91% des cas cela se passe bien. Il faut avoir aussi des échos positifs pour arriver à nuancer les difficultés rencontrées. La plupart du temps, les administrés arrivent à se raccorder sans trop de difficultés.

**Gaëtan GRÈVE** présente le bilan de l'année 2023 sur les déploiements qui fait état de 311 000 prises rendues éligibles sur les 319 600 qui étaient prévues au contrat. Cela fait 97% d'avancement global. La cible réelle est estimée par le délégataire à 335 000 prises. Un point important est que la totalité des 876 armoires de rues ou SRO (sous répartiteurs optiques) ont été mises en service avec un taux de complétude moyen de 91 %. Un des éléments sur lequel le Syndicat avait challengé TDF, même s'il n'était pas contractuel, c'est l'enjeu d'une ouverture commerciale sur la totalité des communes. Cet objectif a été atteint au 31 décembre 2023 même si pour certaines communes, le taux de déploiement est encore modeste. Pour plus de la moitié des communes les taux de déploiement sont compris entre 95 à 100 % . Les tableaux présentés aujourd'hui sont disponibles en open data sur notre portail. Les mises à jour sont faites toutes les semaines ou toutes les 2 semaines. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication locale. Elles peuvent être intégrées dans le Système d'Information Géographique des communes ou communautés de communes.

**Catherine LHÉRITIER** suggère que pour les communes, il faudrait publier des informations via par exemple des panneaux d'affichage ou via les sites internet, en disant que l'installation est terminée sur tout ou partie de la commune. Il faut donner aux habitants l'information et les inciter à contacter les fournisseurs d'accès parce que les gens ne se précipitent pas vers la fibre.

**Pierre SOLON** évoque une question de coût parce que certains FAI proposent des abonnements fibre pour le double du coût de l'abonnement cuivre. Orange par exemple propose un abonnement à 110,01€ alors qu'avec le cuivre il est de 50€. Après analyse, l'offre a été refusée.

**Olivier LEGROS** indique que chez les opérateurs, il y a des niveaux d'offres différents pour la fibre. Orange a une offre low cost par exemple via sa marque Sosh.

**Pierre SOLON** indique que les jeunes arrivent effectivement à trouver des offres avec un bon niveau de service à des prix abordables mais pour les personnes âgées, ça peut être difficile et les commerciaux les emmènent parfois vers des solutions plus coûteuses sans réel besoin pour eux.

**Sylvie GINER** témoigne du fait qu'elle est restée sur le même niveau de prix en passant à la fibre via l'opérateur Orange.

**Patrick MICHAUD** témoigne en temps que Maire de Veigné. Sur cette commune, 60% des habitants ont souscrit à la fibre. C'est notamment parce que le haut débit était de mauvaise qualité. Les personnes âgées disent qu'ils n'ont pas besoin d'un gros débit et finalement ils ont encore le cuivre, cela leur va très bien. Ils attendent la coupure du cuivre pour faire le pas. Les jeunes ont besoin d'un gros débit mais ils utilisent la 4G ou la 5G partout. Finalement, ils s'interrogent sur l'opportunité d'installer la fibre alors qu'ils sont les 3/4 de temps sur leur téléphone portable ou leur tablette. Même dans certains lotissements où il n'y a pas la couverture mobile satisfaisante à l'intérieur de la maison, ils sortent, ils vont dans l'espace public et ils sont connectés.

**Olivier LEGROS** informe avoir échangé, lors d'un séminaire à Arcueil, avec les représentants d'Orange en tant que fournisseur d'accès internet. Ils ont le recul sur des zones où la fibre est déployée depuis

plus longtemps que dans nos départements. Dans les communes pour lesquelles la fibre est complètement déployée depuis au moins 2 ans, le taux de pénétration est de 70%. Dans les communes où la fibre est la seule solution filaire parce que le cuivre a été arrêté, le taux de pénétration est de 90%. Il n'y a pas de raison pour que les choses soient différentes sur notre territoire. La cible à atteindre pour les communes pour lesquelles les déploiements sont achevés depuis plusieurs mois est 70 % de pénétration. Lorsque le cuivre s'arrêtera, il y aura un mécanisme de basculement automatique et le taux de pénétration devrait être de 90%. C'est ce que dit Orange avec l'expérience qu'il a des communes à maturité sur ces questions.

**Olivier LEGROS** propose de passer au sujet du Smart sauf si d'autres cas sont à évoquer vis à vis de la fibre.

**Jocelyn GARCONNET** intervient pour évoquer une question relative à l'opérateur Orange. Dans la presse spécialisée, un article a été publié concernant le désengagement d'Orange par rapport au rachat de TDF. Est-ce que le Syndicat a des informations par rapport à cela ?

**Olivier LEGROS** précise avoir lu cette information dans la presse. TDF aujourd'hui est en négociation avec des fonds de pension, des investisseurs financiers pour pouvoir leur céder toute l'activité fibre du groupe TDF. Orange effectivement était potentiellement intéressé à un moment donné et il s'est désengagé.

**Jocelyn GARCONNET** précise que Orange était sur le dossier depuis 18 mois pour le rachat.

**Olivier LEGROS** précise que le Syndicat doit approuver un nouvel actionnaire en espérant avoir l'information suffisamment en amont. Après, le Syndicat ne peut pas donner son veto pour le plaisir de donner un veto. Cette décision doit être justifiée. Cela a été demandé à TDF avant que la décision de cession ou de rachat soit rendue publique.

**Jocelyn GARCONNET** remercie Olivier LEGROS pour la réponse.

**Thierry BRUNET** souhaite partager le point suivant : sur son secteur, Orange est en train de déployer son propre réseau fibre optique. Ils ne prennent pas le réseau TDF. Le directeur d'Orange indique ne pas avoir obtenu l'accord TDF. Il n'y a pas de place dans le réseau de transport. Du coup, Orange plante des poteaux partout même à des endroits où le réseau fibre est enfoui. Et certaines fois, les demandes de permission de voirie ne sont pas analysées en détail. Par conséquent, les élus découvrent des poteaux plantés n'importe où.

**Olivier LEGROS** fait remarquer qu'il y a 2 types de réseaux. Il y a tout d'abord le réseau mutualisé de fibre optique de Val de Loire Fibre unique et qui va desservir les foyers et les entreprises. Ce qu'Orange construit de manière autonome, c'est son propre réseau de transport pour interconnecter par exemple ses émetteurs de téléphonie mobile ou bien son réseau structurant pour interconnecter par exemple des data centers. Ces réseaux ne sont pas les mêmes, ce n'est pas le même usage.

**Thierry BRUNET** ne comprend pas pourquoi on ne réutilise pas les fourreaux du réseau déployé par Val de Loire Fibre. Il pense qu'il doit y avoir de la capacité sur ce réseau tout neuf.

**Sylvie GINER** indique qu'il faut que les municipalités soient vigilantes dans l'accord de permission de voirie et qu'elles doivent inciter Orange à réutiliser le patrimoine enfoui.

**Thierry BRUNET** acquiesce mais au vu du nombre de DICT reçus précise que cela est compliqué de toutes les analyser. Il peut arriver qu'elles soient signées sans trop regarder le demandeur, pensant

que c'est une extension du réseau de TDF. Mais sur le fonds, pourquoi ne pas réutiliser les fourreaux existants ?

**Olivier LEGROS** confirme qu'il y a bien au catalogue de la délégation de service public une offre de location de fourreaux mais dans la pratique et sous le contrôle de Gaëtan Grève, il semble qu'elle soit très peu ou quasiment pas utilisée. Les opérateurs préfèrent maîtriser intégralement leur patrimoine plutôt que d'être dépendants d'autres. Il est vrai que ce n'est pas assez évident parce que ces demandes de permissions de voirie sont noyées dans la masse, mais en toute rigueur il est possible au niveau d'une commune de non pas contraindre mais d'inciter fortement les opérateurs à utiliser les infrastructures existantes. Les opérateurs comme Orange, Bouygues ou SFR qui construisent leur propre réseau de fibre le font pour interconnecter par exemple un émetteur 4G ou 5G, c'est du transport longue distance. Dans ce contexte, ils pourraient tout à fait réutiliser les fourreaux disponibles du réseau Val de Loire Fibre.

**Gaëtan GRÈVE** demande si une permission de voirie est révocable

**Catherine LHÉRITIER** pense que ce n'est pas possible. Il y a une nouvelle législation, empêchant de revenir dessus une fois l'accord donné. Beaucoup de Maires se font avoir.

**Gaëtan GRÈVE** confirme que Val de Loire Fibre peut louer des fibres puisqu'il y a des fibres surnuméraires, il peut aussi louer des fourreaux. Mais les opérateurs n'aiment pas du tout.

**Olivier LEGROS** indique que le Syndicat est intervenu à plusieurs reprises. Par exemple, pour un projet de l'opérateur Free qui raccordait ses antennes de téléphonie mobile à d'autres équipements réseau. L'opérateur a préféré établir son réseau de manière autonome, et ce malgré l'insistance du SYndicat, ce qui est plus facile à gérer pour eux que d'avoir des bouts de réseaux qui utilisent les fourreaux d'Orange et d'autres bouts un peu plus loin qui utilisent le réseau Val de Loire Fibre. Cela est à déplorer mais les contraindre semble difficile.

## POINT SMART

**Olivier LEGROS** précise que sur le schéma présenté, le lien peut être fait avec la présentation de la prospective budgétaire et le débat d'orientation budgétaire. Il s'agit des différentes actions et postes de coût relatifs au déploiement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique LoRa.

Les compteurs et les objets connectés ont vocation à être acquis par les clients du réseau qui peuvent être des entités publiques pour l'eau, les déchets ou l'éclairage public par exemple. Le Syndicat va déployer, sous réserve bien entendu d'avoir un accord sur les financements, l'ensemble de l'infrastructure. Les chiffres sont les suivants : 2 900 000 € d'investissements ainsi que 640 000€ de fonctionnement par an. Un réseau comporte des antennes, des serveurs et puis des plateformes de visualisation.

Une photo vous est présentée pour illustrer ce à quoi ressemble une antenne LoRa.

Une antenne LoRa est quelque chose de très léger. C'est pour ça qu'elles peuvent être positionnée sans trop de difficultés sur des bâtiments publics, sur les églises.

Contrairement aux antennes de téléphonie mobile qui sont volumineuses, lourdes et contraignantes en termes de charge sur les équipements, il y a très peu de contraintes de charge. Et en termes d'émission, ce sont des émissions qui sont faibles par rapport aux antennes téléphonie mobile. Il est envisagé, d'ici 5 ans, d'en déployer à peu près 578 sur les 2 départements. La métropole de Tours n'est pas incluse. Elle déploie son propre réseau, mais qui pourrait être exploité conjointement avec le SMO. Il y a des hypothèses. Cela permettrait de couvrir au moins 95% de la population.

Chaque équipement a une redondance, pour que chaque objet connecté voit 2 antennes.

Le Syndicat va revenir vers vous pour présenter un échelonnement de la contribution (investissement) sur 5 ans et également voir comment cela peut s'échelonner avec le remboursement partiel du trop-perçu sur le très haut débit.

**Claude BORDIER** demande si les investissements apparaissent dès le budgets 2024 ?

**Olivier LEGROS** indique qu'en 2024, les dépenses sont compensées par des recettes liées au FUN (Fonds d'Usage Numérique)

**Olivier LEGROS** explique qu'une fois le réseau déployé, il faut prévoir 640 000 € de frais de fonctionnement par an. Pour le financement de ces frais de fonctionnement, des hypothèses sont en cours d'élaboration. Celles utilisées dans la prospective et le DOB, avec des recettes issues de la commercialisation des services de connectivité LoRa et une contribution des membres au fonctionnement à travers, par exemple, une compétence facultative. Une présentation sera faite aux élus le moment venu.

**Aurélie BOISSIER** indique que lors de ses échanges avec les différents territoires concernant les possibles expérimentations Smart, 2 territoires ont été identifiés et souhaitent d'ores et déjà aller au-delà de la simple expérimentation avec une antenne et quelques capteurs déployés. Ces territoires souhaitent finalement un déploiement du réseau Lora sur l'intégrité de leur territoire en avance de phase. Les discussions sont encore en cours avec ces 2 territoires.

Sur le territoire de la communauté de communes Grand Chambord, il s'agit de déployer un réseau LoRa dans la perspective de connecter l'ensemble des compteurs d'eau du territoire.

Sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le projet concerne aussi le syndicat d'énergie d'Indre et Loire. L'enjeu est de rendre les armoires d'éclairage public du territoire.

Sur ces territoires, objets d'un déploiement en avance de phase, les modalités de financement sont différentes de celles que l'on peut trouver sur les territoires d'expérimentations. La répartition des financements prend en compte la possibilité de mobiliser des financements FEDER.

Si le Syndicat ne parvenait pas à mobiliser du FEDER ou d'autres fonds départementaux ou régionaux, il faudrait alors faire appel aux fonds d'usage numérique. Quoi qu'il en soit, ces déploiements en avance de phase par rapport au reste du territoire paraissent assez structurants et ils vont permettre des déploiements à grande échelle ce qui donnera de la visibilité et de l'expérience utiles pour l'ensemble du projet.

Pour Grand Chambord, dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun financement (ni FEDER, ni financement Région, ni financement Département), le financement par l'EPCI serait plafonné à 57 290€ et il faudrait compenser avec du fond d'usage numérique. Si le FEDER intervient et s'il y a une participation régionale ou départementale, la participation serait moindre de l'EPCI est équivalente à 22 916 €. L'idée est de donner de la visibilité vis-à-vis de l'investissement à réaliser qui correspond au déploiement de 35 gateways sur le territoire. Sachant que les compteurs d'eau justifient une couverture assez dense du territoire puisqu'il faut aller chercher des compteurs qui sont parfois enterrés. Il faut préciser que la Communauté de communes monte un dossier de financement auprès de l'Agence de l'eau pour contribuer au financement du remplacement des compteurs d'eau afin qu'ils deviennent communicants.

**Olivier LEGROS** indique que le réseau d'eau est le dernier grand réseau sur lequel les utilisateurs ne peuvent pas avoir aujourd'hui une vision quasi-quotidienne de leur consommation. En effet, cela est le cas sur l'électricité, sur le gaz, sur les télécoms. Les réseaux d'eau demeurent des réseaux sur lesquels tous les 6 mois ou tous les ans le montant de la facture est découvert.

C'est la raison pour laquelle ce type de projets intéressent les agences de l'eau, parce qu'il est demandé aux administrés d'être économes sur l'eau, mais aucun outil n'est à disposition pour le faire. Il y a un vrai enjeu afin de responsabiliser à la fois les entreprises et les structures. Un projet comme

celui-ci est de nature à donner finalement de la consistance aux injonctions en disant, attention, l'eau est une ressource rare.

**Philippe GOUET** demande si le réseau Lora est-il susceptible d'être compatible avec la vidéoprotection ?

**Olivier LEGROS** précise que cela dépend de l'utilisation : s'il s'agit de filmer des lieux en permanence et d'envoyer les images vers un centre de supervision, alors un réseau Lora n'est clairement pas fait pour cela. En revanche, il est possible d'avoir des caméras intelligentes qui analysent de manière autonome ce qu'elles voient, avec une intelligence artificielle embarquée, et qui remontent une alarme lorsque quelque chose d'anormal se passe. L'alarme, avec des informations sur la nature de l'incident, peuvent quant à elles être remontées via un réseau Lora. Le branchement sur la caméra se fait uniquement quand il y a un besoin. Il est possible d'utiliser le réseau Lora comme un système d'alerte sur un réseau de vidéoprotection, mais pas en remontant des flux.

**Aurélié BOISSIER** précise que sur chacun des projets structurants, il y a un cas d'usage de départ. L'eau pour Grand Chambord et l'éclairage pour Chinon Vienne et Loire. Mais d'autres cas d'usages pourront venir se rajouter puisque le réseau déployé est mutualisé.

Si la Communauté de communes décide par exemple d'équiper ses bâtiments de capteurs pour mesurer les consommations d'énergie ou la température, les données pourront aussi être remontées en temps réel via le réseau Lora.

**Claude BORDIER** s'étonne que le SIEIL (Syndicat d'Énergie d'Indre et Loire) n'apparaisse pas sur la présentation ?

**Olivier LEGROS** précise que le SIEIL serait client et paierait sa part du fonctionnement.

**Claude BORDIER** indique que le président du SIEIL qui est aussi président de la Communauté de communes s'est quand même porté candidat par rapport à cela et qu'il a indiqué vouloir faire une expérimentation sur la Communauté de communes.

**Olivier LEGROS** approuve mais indique que l'idée est que le réseau Lora soit complètement mutualisé, que ce soit une logique d'aménageur. Le SIEIL, par contre, en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public est client, il n'y a pas de raison de l'exonérer de toute contribution au dispositif.

**Claude BORDIER** souhaite bien partager les enjeux avec le SIEIL et la communauté de communes.

**Olivier LEGROS** affirme que c'est l'un des enjeux de la réunion organisée avec le SIEIL et la communauté de communes fin février.

**Sylvie GINER** partage à présent l'information suivante : Maud Lagneau, malheureusement, va quitter le syndicat puisqu'elle va occuper des fonctions ailleurs. Elle peut en parler si elle le souhaite. C'est une personne très importante pour le syndicat. C'est une cheville ouvrière du projet de déploiement de la fibre et de la création du syndicat.

**Maud LAGNEAU** remercie le Syndicat pour les 8 années et même si beaucoup de choses très intéressantes restent à faire, c'est uniquement l'envie de découvrir d'autres choses qui le fait quitter le Syndicat.

**Sylvie GINER** souhaite à Maud LAGNEAU le meilleur pour la suite et la remercie pour l'investissement car le travail effectué depuis le début du syndicat est énorme. Une offre d'emploi de Directrice ou directeur Administratif et financier va être publiée.

Maud LAGNEAU précise que son départ est prévu mi-avril.

Olivier LEGROS indique que pour l'équipe, c'est une perte importante, mais que cela fait partie de la vie également. L'envie de vivre d'autres expériences après 8 ans d'engagement fort au quotidien est normale. L'équipe va traverser quelques mois un peu difficiles. Le Syndicat espère recruter quelqu'un qui va prendre le relais sur les fonctions administratives et financières.

Sylvie GINER fait un point sur les différentes dates des conseils syndicaux et des bureaux. À noter également la date du 20 février à Tours la CCSPL et la CCF. Ces instances ont lieu tous les ans pour rendre compte de la DSP devant des associations.

Par exemple, l'année dernière, il était ressorti au cours de la CCSPL, le sujet du montant des abonnements pour les entreprises qui étaient jugé trop élevé et cela a été remonté à TDF qui avait revu la copie et qui s'était mis un peu plus en phase avec le marché.

Une intervention spéciale sur l'enjeu de l'appropriation des données publiques se fera dans le cadre du Conseil syndical du 13 mars.

Le 3 juin au soir sera célébré la fin des déploiements en espérant que les échanges avec TDF d'ici là n'empêcheront pas d'organiser cet événement.

À noter enfin un point d'étape Smart City Tour en Val de Loire le 3 décembre. Le lieu reste à déterminer. C'est le même principe que la rencontre organisée l'année dernière au Sdis 41. Il s'agit d'une réunion d'échanges qui permet d'avancer et de partager des informations entre les acteurs des territoires durables et connectés.

Sylvie GINER sollicite les personnes présentes pour savoir s'il y a des questions ou des sujets à aborder. Il n'y en a pas. Elle remercie l'Assemblée.

La Présidente,  
Sylvie GINER



Le secrétaire de séance,  
Pierre SOLON



